
COMMUNIQUE DE PRESSE

Politique culturelle

Signature des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle

17 novembre 2022

Ce jeudi 17 novembre, Olivier Amrane, Président du Département, et Christian Féroussier, vice-président en charge des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, accueillent à l'Hôtel du Département les représentants de l'Etat, de la Région ainsi que des collectivités ardéchoises impliquées dans la démarche pour la signature des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle. Un outil multipartenarial particulièrement exemplaire et concret en Ardèche, qui amène la culture et les acteurs culturels locaux au plus près des habitants et de leurs attentes.

Permettre l'épanouissement des aptitudes individuelles et favoriser l'égalité de l'accès à la culture...

Inscrite dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, l'éducation artistique et culturelle (EAC) est devenue en 2013 une priorité partagée entre l'Etat et les collectivités locales (intercommunalités essentiellement) au service du développement culturel des territoires. Elle est, en Ardèche, un élément moteur de la politique culturelle du Département.

Cette démarche volontariste, saluée par le ministère de la Culture, est aujourd'hui un modèle en matière de conventions territoriales d'éducation artistiques et culturelles à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'éducation artistique et culturelle, pour quoi ?

L'éducation artistique et culturelle part de deux constats :

L'accès à l'art et à la culture n'est pas toujours chose facile pour les habitants : certains pensent ne pas "avoir les codes" et n'osent pas pratiquer un art ou franchir les portes d'une salle de spectacle, d'autres peuvent avoir peur d'être ridicules de s'exprimer devant un public...

Pourtant l'art et la culture sont des vecteurs essentiels de développement humain :

- Par leur dimension collective, ils nous apprennent à faire société et à coopérer pacifiquement (faire de la musique ensemble, transmettre notre culture entre générations, découvrir et comprendre un paysage naturel remarquable ...),
- Ils développent notre imaginaire et notre capacité à innover, à inventer,
- L'éducation à l'art et à la culture construit enfin notre esprit critique, nous invite à ne pas accepter les idées toutes faites, que celles-ci nous soient imposées par les effets de mode, par les injonctions à consommer ou par notre culture d'origine, pour mieux forger nos propres convictions, nos goûts, c'est à dire plus simplement pour affirmer notre liberté.

Rêver et inventer ensemble des projets sur-mesure

L'éducation artistique et culturelle invite à définir des projets qui favorisent la rencontre entre des personnes et des artistes ; des projets réalisés sur le terrain, qui permettent la pratique de formes artistiques et culturelles d'une grande diversité.

En Ardèche, ils se déclinent en projets imaginés sur-mesure au travers de conventions signées avec les collectivités locales qui souhaitent entrer dans la démarche.

Un coordinateur culturel recruté par une intercommunalité réunit avec l'appui des services du Département, des acteurs culturels, éducatifs, médicaux-sociaux, ... autour d'une table pour rêver inventer et réaliser ensemble des projets sur-mesure, sensibles et uniques pour le territoire et ses habitants.

La réalisation de ces projets est rendue possible par une ambition partagée entre les intercommunalités, le Département de l'Ardèche (et celui de la Drôme pour les deux intercommunalités bi-départementales Arche Agglo et Porte Drôme-Ardèche), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat ainsi que d'autres acteurs comme la Caisse d'allocations familiales.

Cette ambition se traduit par des conventions triennales entre ces partenaires et chaque intercommunalité partenaire.

En Ardèche, la coordination entre tous ces partenaires est particulièrement exemplaire. Aux côtés des intercommunalités, le Département y consacre cette année 201 000 €, la Région 76 000 € et la DRAC 326 000 €.

Ce jeudi 17 novembre, 11 collectivités territoriales sur les 18 que compte le département sont signataires: les communautés de communes Porte de Drôme-Ardèche, Arche Agglo, Val'Eyrieux, CAPCA, DRAGA, ARC, Gorges de l'Ardèche, Pays des Vans, Montagne d'Ardèche, Ardèche des Sources et Volcans, Beaume-Drobie. Ainsi, l'Ardèche est le département le mieux couvert de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec la politique départementale la plus volontariste, ce qui lui vaut une reconnaissance nationale.

L'Ardèche, département exemplaire pour les CTEAC

Les Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle signées en Ardèche incarnent la vision culturelle que le Département souhaite défendre sur son territoire.

> Elles s'adressent **au plus près des habitants et à tous les habitants** : ce sont **chaque année plus de 20 000 Ardéchoises et Ardéchois** qui sont **touchés par une action dans le cadre d'une CTEAC**.

> Elles reposent sur une **belle et juste coopération entre le niveau local** (les collectivités locales et souvent les communes), **le Département, la Région et l'Etat**.

> Elles s'appuient **sur les ressources offertes par les structures culturelles ardéchoises de référence** qui font la fierté du Département (et qu'il soutient par ailleurs), qui sont garantes de la qualité des intervenants culturels mais qui trouvent aussi une part de leur légitimité en touchant ainsi des habitants parfois très éloignés de leurs publics habituels. Parmi elles : la Cascade pour les arts du cirque, Quelque P'arts pour les arts de la rue, la SMAC pour les musiques actuelles, le CCSTI pour la culture scientifique et technique, Ardèche Images et la Maison de l'Image pour le cinéma, le Pays d'Art et d'Histoire et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour le patrimoine, Labeaume en musiques, Format pour la Danse, le Sentier des Lauzes ou le Musée de Tournon pour l'art contemporain, le Théâtre de Privas... ainsi que la forte implication des équipements culturels départementaux : MuséAI, la Médiathèque et les Archives départementales de l'Ardèche.

> Elles croisent plusieurs politiques publiques **dans une transversalité défendue par le Département** : la culture, la jeunesse, les politiques sociales, le soutien aux associations dont nombre d'entre elles sont amenées à intervenir dans des CTEAC

> Elles apparaissent souvent comme une première étape de l'émergence d'un projet culturel plus global à l'échelle d'un bassin de vie.

Les CTEAC, moteur de la politique culturelle départementale

... Autant de particularités positives qui ont amené le Département de l'Ardèche à faire des CTEAC l'un des moteurs de sa politique culturelle.

> Des moyens conséquents : **de 15 000 à 25 000 € par an et par EPCI signataire, soit 201 000 € cette année.**

> Une mobilisation **des moyens humains** au sein de la direction de la culture, des sports, de la jeunesse et de la vie associative du département, qui animent le réseau des coordinateurs de CTEAC et les accompagnent en ingénierie.

> Un engagement, dès cette année, sur un **nouveau modèle de convention plus lisible et plus simple** avec 6 intercommunalités (ARCHE Agglo, Porte-DrômArdèche, Pays de Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes, Ardèche Rhône Coiron et Val'Eyrieux), avec l'objectif que chaque intercommunalité élabore son projet culturel global grâce à une formation de l'ensemble des partenaires impliqués sur deux ans, soutenu avec l'Etat.

> Une ambition : la volonté **de pouvoir accompagner à terme l'ensemble des territoires** afin que chaque habitant puisse bénéficier de l'apport d'une CTEAC d'ici la fin du mandat. Les démarches sont déjà engagées...

Verbatims

- « *La réalisation de ces projets menés dans le cadre des Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle est rendue possible par une ambition partagée entre les intercommunalités, le Département de l'Ardèche, et celui de la Drôme pour les deux intercommunalités bi-départementales Arche Agglo et Porte DrômArdèche, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat ainsi que d'autres acteurs comme la Caisse d'allocations familiales. Cette ambition se traduit par des conventions triennales entre ces partenaires et chaque intercommunalité partenaire, conventions que nous signons aujourd'hui. Nous savons que l'Ardèche est exemplaire dans ce domaine.* » Olivier Amrane, Président du Département

- « *Je suis pleinement satisfait des conventions CTEAC que nous signons aujourd'hui avec 11 collectivités territoriales. Elles croisent plusieurs politiques publiques dans une transversalité que nous défendons : la culture bien sûr, la jeunesse que nous plaçons au cœur des CTEAC, les politiques sociales, ou encore le soutien aux associations dont nombre d'entre elles sont amenées à intervenir dans des CTEAC. Si nous en éprouvons une réelle fierté, nous ne saurons-nous en contenter et notre ambition est bien de pouvoir accompagner à termes tous les territoires afin que chaque habitant puisse bénéficier de l'apport d'une CTEAC d'ici la fin de notre mandat.* » Christian Féroussier, vice-président en charge des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire